

SANGO ya BOMOKO

HABARI YA UMOJA

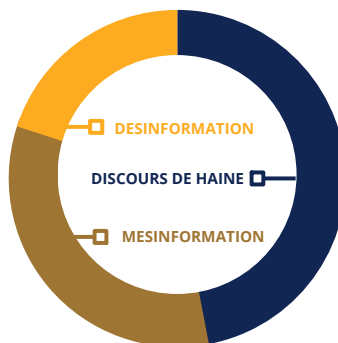
EDITION N° #7

A PROPOS DU BULLETIN

Produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco, ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent au sein de la communauté et qui peuvent être porteurs des discours de haine, des discours tribalistes et des fausses informations.

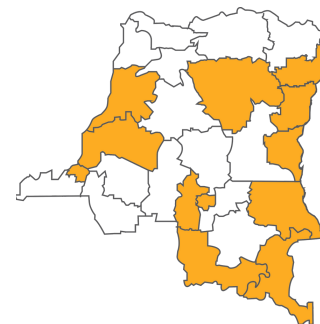
La collecte se fait sur terrain, sur les réseaux sociaux et autres plates formes numériques dans les 12 provinces de la RDC comme présentées ci-contre par les organisations précitées.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



47 feedbacks collectés pendant cette période sont des discours de haine, 33 sont des mésinformations et 20 sont des désinformations.

ZONE DE COLLECTE



- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe



“ Que valent les kimbaguistes devant les fidèles catholiques et protestants ?

Kinshasa/Whatsapp

En République démocratique du Congo, la question liée à la liberté de religion est réglée par la constitution dans son article 22 « toute personne a le droit à la liberté de pensée, de conscience, et de religion », peut-on lire dans la constitution et la même constitution est claire dans son article 1er quand elle affirme que : « la RDC est, dans ses frontières du 30 juin 1960, un Etat de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc».

Aucune communauté religieuse n'est supérieure à une autre même si l'église catholique a eu un impact énorme "sur le champ politique et la société de la République démocratique du Congo depuis l'époque coloniale", comme l'analyse l'étude "L'église catholique en RDC au milieu du village ou au coeur de la contestation" , publiée en 2022 par Ebuteli, un institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence.

« Toute personne a le droit de manifester sa religion ou ses convictions, seule ou en groupe tant en public qu'en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques, l'accomplissement des rites et l'état de vie religieuse, sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public, des bonnes mœurs et des droits d'autrui. La loi fixe les modalités d'exercice de ces libertés ».

Un Etat laïc renvoie à la neutralité religieuse et impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou conviction. La laïcité garantit aussi aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions.

S'agissant du Kimbanguisme (Eglise kimbanguiste), c'est un mouvement religieux, qui a vu le jour le 6 avril 1921 en RDC grâce au prophète Simon Kimbangu. C'est une communauté est tout aussi influente que les autres dans la sphère religieuse en RDC. Depuis 2023, la date du 6 avril est déclarée chômée et payée sur l'ensemble du territoire national. Et c'est la communauté Kimbanguiste qui a porté la candidature de l'actuel Président de la CENI.



THÉMATIQUE 2 : CONFLIT ENTRE DEUX ETHNIES DANS LA TSHOPO

“ Dans la province de la Tshopo il y a affrontements entre les ethnies Ngole et Lengola si le ministre de l'Intérieur ne s'investit pas pour faire la paix cette partie du pays risque de s'embraser.
Kinshasa/Emission radio.

Le conflit entre les groupes ethniques Ngole et Lengola de la province de la Tshopo est bien réel, selon la société civile de cette zone.

Pour Jean Stanis Bilanga, responsable de conférence des présidents de communautés de base (CPCB), plateforme qui réunit toutes les grandes tribus de la Tshopo et Abibu Sakapela, ex-vice-gouverneur de la même province et notable de la communauté Lengola, ce conflit est d'ordre foncier. Selon eux, «la pomme de discorde est la forêt Lotanda, que les deux communautés (Mbole et Lengola) partagent depuis plusieurs années, qui seraient vendues au bénéfice d'une société».

«Aucun de ces ressortissants n'a vendu un terrain quelconque. La forêt en question appartient à une autre communauté, les Kumu qui sont autochtones.

Ces derniers auraient cédé ces terres à une société avec l'accompagnement de la gouverneure de province. Cette forêt a toujours servi les communautés Lengola et Mbole depuis des années pour leurs travaux champêtres. Maintenant que la société bénéficiaire de ces terres a pris les choses en main, on chasse tout le monde. Du coup, les deux communautés sont suspectées», confie Jean Stanis Bilanga.

Des échanges sont menés par des responsables des communautés pour inviter à la paix et à la cohésion nationale.

A ce stade, il y a eu des expéditions policières et militaires, mais sans véritablement parvenir à anéantir la situation. «(...). On a pu arrêter des bandits de grand chemin, certains commanditaires, mais aussi beaucoup d'innocents (...)», indique le président des tribus de la Tshopo qui affirment avoir «demandé à l'État de s'impliquer afin que la situation soit rétablie puisqu'il ne s'agit plus simplement d'un simple conflit entre les Lengola et Mbole (...).



THÉMATIQUE 3 : PAIE DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT

“ Les agents de l'État ne sont pas payés depuis le mois de juillet. Leur argent sera orienté pour stabiliser la monnaie nationale. Ils ne doivent pas se plaindre pour ça.

[Sud-Kivu/Discussion communautaire](#)

“ L'inspecteur général de IGF Mr Jules Alingete a annoncé que la paie des agents de l'État est retardée pour éviter l'inflation et la détérioration du taux de change, il oublie qu'on doit payer les loyers, la scolarité, la ration alimentaire, etc.

[Kinshasa/Emission Radio](#)

La rumeur est nourrie par un retard de paiement. Un communiqué de l'Inspection générale des Finances datant du 31 juillet dernier a expliqué que ce retard d'une semaine est dû «aux opérations de mise à jour et de nettoyage du fichier des agents publics».

Pour l'Inspecteur Général Chef de service de l'IGF, Jules Alingete, la paie du mois de juillet 2023 n'aurait donc pas d'effet sur le taux de change dès lors que les fonctionnaires de l'État ne sont pas demandeurs de devises sur le marché de change.

En général, la paie des fonctionnaires de l'État s'exécute en vertu de l'Arrêté interministériel n°CAB.MIN/FP/BUDGET/FIN/026/2004 du 17 avril 2004 portant instructions relatives à la procédure de la paie du personnel de carrière des services publics de l'État.

« Le ministère de la Fonction publique est le seul donneur d'ordre de la paie de tout le personnel de carrière des services publics de l'État. À cet effet, tous les secrétaires généraux et les directeurs de provinces communiqueront tout mouvement de personnel en vue de permettre l'actualisation et la reconstitution de l'annuaire général du personnel de l'état », précise le texte de son Article 1er.

Quant à la procédure de la paie, l'Article 2 énonce : « Les listes déclaratives de tous les ministères ainsi que les états de paie doivent obligatoirement être visés par les ministres de tutelle, puis transmis au ministère de la Fonction publique avant chaque paie pour contrôle de conformité. » Suivant les indications de l'Annexe à l'Arrêté interministériel précité, le début de paiement des salaires est donc prévu le 20 du mois.



THÉMATIQUE 4 : ÉLECTION ET FRANCOPHONIE

“ Élections ekozala te po mbongo nionso ekoti na francophonie, ce qui se traduit en français par " Il n'y aura pas d'élections puisqu'on a orienté tous les fonds vers l'organisation des IXe jeux de la Francophonie. [Kinshasa/discussion communautaire](#)

«C'est parce que l'on connait ce n'est pas nécessaire, on va nommer les députés en lieu et place des élections transparentes, alors ça ne vaut plus la peine de se tuer» «Aux prochaines élections, ne pas voter pour @fatshii13 sera signe d'un patriotisme aiguë» «Cette période que la CENI prend le temps de donner les duplicatas, elle risque de produire d'autres cartes pour frauder ou truquer les élections en faveur du régime en place»

«Il n'y a pas de difficulté financière qui puisse retarder la tenue des élections», a précisé le porte-parole du gouvernement Patrick Muyaya lors d'un briefing avec la presse mardi 4 juillet 2023.

Le ministre des Finances Nicolas Kazadi avait aussi indiqué lundi 17 juillet 2023 que la Commission électorale nationale indépendante a reçu du gouvernement près de 360 millions USD sur plus de 500 millions USD, a rapporté la presse nationale. Le ministre avait donc précisé que près de la moitié du budget annuel de la CENI a déjà été décaissé.

Par ailleurs, le budget officiel alloué aux IXe jeux de la Francophonie a été adopté par le gouvernement et le

comité international des jeux de la Francophonie en avril. « Le budget, il est clair, comme je l'ai dit, c'est 66 millions 900, qui avait été adopté et par le gouvernement congolais et par le Comité international des Jeux de la Francophonie, et qui a tout dernièrement été adopté récemment par le Conseil permanent de la Francophonie», expliquait à [la presse](#) le directeur des jeux Isidore Kwandja en avril dernier.

Dans un communiqué de la CENI datant du 4 août 2023, l'organisation présente la procédure à suivre pour l'obtention d'un duplicata de la carte d'électeur :

1. L'électeur ayant perdu sa carte fait attester cette perte auprès d'un Officier de police judiciaire (OPJ) qui lui délivre un procès-verbal de perte de la carte d'électeur;
2. Il se présente ensuite à l'antenne de la CENI du ressort de son centre d'Inscription muni d'un procès-verbal (PV) attestant la perte de la carte d'électeur;
3. Il sera appelé à remplir un formulaire de demande de duplicata si le chef d'antenne de la CENI ou son délégué confirme qu'il était bien inscrit à l'un des centres d'inscription du ressort de l'antenne. Le duplicata n'est donc délivré qu'aux personnes ayant déjà obtenu une carte d'électeur. Aucun article de la loi congolaise ou de la constitution ne mentionne le critère patriotique " patriotisme aiguë" pour voter pour un candidat.

La CENI ne nomme pas, mais a pour mission d'organiser les élections transparente et apaisée.

“ Le Président du CNSA Joseph OLENGA NKOY mandaté par le pouvoir en place pour négocier avec Joseph KABILA une transition de 12 à 18 mois avec TSHISEKEDI.
[Kinshasa/Facebook](#)

Aucune démarche n'est entreprise dans ce sens. Le président du Conseil National de Suivi de l'Accord et du Processus Électoral (CNSA), Joseph Olenghankoy que nous avons contacté mercredi 08 août dernier ne reconnaît pas avoir été approché par le pouvoir pour une telle mission. « Je ne suis pas au courant de cette histoire. Qui m'a mandaté ? C'est faux », a-t-il démenti.

Selon le calendrier électoral, les élections générales auront lieu le 20 décembre 2023. En dépit des revendications de certains partis politiques de l'opposition, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) manifeste la volonté d'organiser les élections selon le calendrier électoral rendu public en novembre 2022. Jusqu'ici il n'y a eu qu'un report sur la publication des candidatures pour les législatives. Cette annonce a été reportée pour des raisons liées entre autres « au nombre élevé des candidatures reçues à la fermeture des bureaux de réception et de traitement des candidatures, à la difficulté logistique du ramassage », a détaillé la CENI dans un communiqué rendu public le 9 août.

« Le scénario de ne pas avoir d' élections est plus catastrophique que d'avoir un ou deux partis politiques qui ne participent pas. Il nous est vraiment impossible en ce moment où nous sommes en train d'avancer vers les élections de dire stop, faites un autre audit du fichier électoral », a déclaré Denis Kadima du lors du dernier cadre de concertation entre la CENI, les jeunes et les femmes politiques et sociales.



ANALYSE

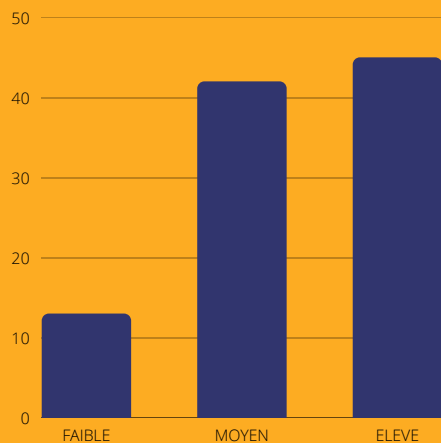
« Stabiliser la monnaie nationale » ou « éviter l'inflation et la détérioration du taux de change », les deux phrases clés font ressortir l'un des sujets les plus brûlants depuis plusieurs semaines en RDC: la chute de la monnaie locale face au dollars ce qui provoque la hausse des produits de première nécessité. L'impact négatif de cette inflation se caractérise par une perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires notamment.

À quatre mois des élections, la question s'invite dans tous les débats publics en se greffant dans le lot de problèmes socio-politiques non résolus dans l'un des pays qui a une économie la plus dollarisée au monde, selon l'étude "Dedollarisation de l'économie congolaise : atouts, contraintes et perspectives" de Crispin Malingumu, analyste économique et assistant à l'université de Kinshasa. Quelques internautes sont allés jusqu'à se servir de la désinformation pour faire entendre leur voix. Des publications sur les réseaux sociaux ont affirmé que « Vital Kamerhe, Vice-premier ministre et ministre de l'Économie aurait promis de faire baisser le taux du dollar américain à 1000 francs congolais pour 1 USD ». Cette information est fausse.

Alors que les promesses du gouvernement pour équilibrer la monnaie locale prennent du temps, le débat s'est invité pendant les cérémonies d'ouverture et de fermeture des IXe jeux de la Francophonie qui se sont tenues à Kinshasa du 28 juillet au 6 août. La foule a scandé plus d'une fois « dollars ekita » qui se traduit en français par « ...que le taux du dollar baisse... », à chaque fois que le Président de la République Félix Tshisekedi prenait la parole.

« Sur le point relatif au glissement du taux de change et à son incidence sur les prix intérieurs, il a été fait une contribution dans la batterie des mesures pertinentes prises récemment sous la conduite du Chef de l'État tout en suggérant un plus grand niveau d'engagement de la Banque Centrale sur le marché de change. À titre d'exemple, il a été proposé la mise en place des guichets spéciaux de vente de devise aux importateurs de certains produits de grande consommation à concurrence de leurs licences d'importation, l'accélération de l'implémentation du programme de développement local des 145 territoires offrant une opportunité inédite d'accroître l'offre d'infrastructures essentielles à la production et à la création des richesses », rapporte le compte rendu du gouvernement du 28 juillet 2023 qui attribue ces explications au Vice-premier ministre, ministre de l'Économie nationale Vital Kamerhe. En RDC, les deux tiers des quelque 100 millions d'habitants vivent sous le seuil de pauvreté, estimé à 2,15 dollars par jour par la Banque mondiale.

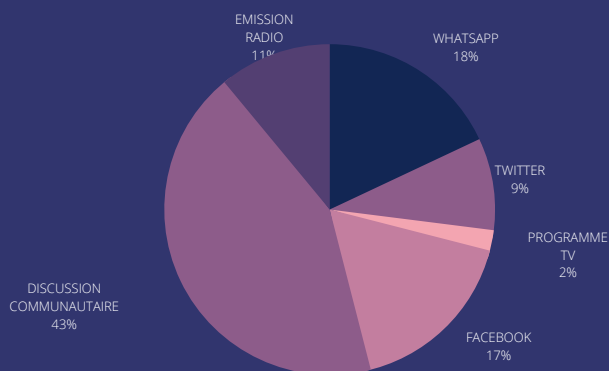
Niveau de risque



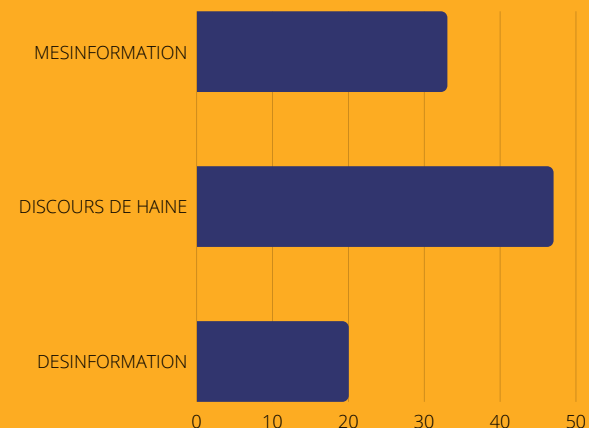
Du 31 juillet au 05 août 2023, nous avons collecté 100 feedbacks dans 3 provinces parmi les 12 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 44 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 18 sur WhatsApp, 17 sur Facebook et 9 sur Twitter ; et 56 proviennent de la collecte hors ligne dont 43 pendant les discussions communautaires en face à face, 11 pendant l'écoute des différentes émissions radio et 2 sur différents programmes Tv. 45 de ces feedbacks ont un niveau de risque élevé, 42 un niveau de risque moyen et 13 un niveau de risque faible.

Canal de partage des commentaires

Pour cette période, nous avons trouvé que les discussions communautaires sont le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent en République Démocratique du Congo pouvant étancher la cohésion sociale avec 43 feedbacks suivi de WhatsApp avec 18 feedbacks.



Type de message



47 feedbacks collectés pendant cette période sont des discours de haine, 33 sont des mésinformations et 20 sont des désinformations.

Consulter également :



Sango ya bomoko - Habari ya umoja :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>

**Vous voulez nous donner
votre avis, vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !



Contact:

 Japhet Toko

 info@actualite.cd

 +243 812 140 172

Date de publication : 14 Août 2023

Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd,
Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco

Rédacteurs en chef : Ange Kasongo et Israël Mutala

